

CENTRE DE GESTION DES CITES

.....
S.E de Promotion Immobilière au capital de 5 350 000 000 FCFA
Créée par décret N° 2010-805/PRES/PM/MHU/
MEF/MCPEA du 31/12/2010



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

COMMUNIQUE

La Directrice Générale du Centre de Gestion des Cités (CEGECI) informe l'ensemble des locataires des cités sous sa gestion qu'une **opération spéciale de recouvrement** est organisée à l'intention des clients accusant des arriérés de paiement de loyer.

Cette opération se déroulera du **lundi 20 juillet au mercredi 19 août 2026 inclus**.

Tous les clients concernés sont invités à se présenter aux guichets du CEGECI afin de s'acquitter de leurs arriérés de loyer. À titre exceptionnel, les horaires d'ouverture des guichets sont réaménagés comme suit durant cette période :

Jours	Horaires des guichets
Lundi à vendredi	7 h 30 mn à 16 h 00 mn
Samedi	8 h 30 mn à 13 h 00 mn

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des clients que les **pénalités de retard seront suspendues** durant la période sus indiquée, au profit de ceux qui régulariseront leur situation.

Passé ce délai, une **procédure de résiliation de contrat, de retrait du logement et de réattribution** à de nouveaux clients sera engagée à l'encontre des contrevenants, conformément aux textes en vigueur.

S'acquitter de son loyer, c'est permettre au CEGECI de réaliser davantage de logements et d'infrastructures au profit du plus grand nombre.

Le CEGECI, l'assurance pour un logement décent.

Ouagadougou, le 16 juillet 2026

La Directrice Générale

Gon Tali Martine KY